

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 17 Décembre 2015 à 20 H 30

Le 17 Décembre 2015 à 20 H 30 le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 10 Décembre 2015.

Etaient présents :

Mme Marie-Thérèse SIKORA – M. Alain ROBERT — M. Jacky BOUKHALFA - M. Claude DEQUAIRE - Mme Michelle POMPILI – Mme Michèle BOUSCAVERT - Mme Huguette GUERLING - Mme Sophie JOUVE - M. Jean-Claude FERANDON - M. Michel RENAUD – Mme Marie-France DUBOST - M. Jean DURIN - M. Pierre MONTEIL - M. Christian JOUHET- Mme Caroline LARRAYOZ - Mme Corinne SAFFRE - Mme Marjorie LE MAY - M. Bernard GRAND - Mme Jacqueline DUBOISSET - M. Christian JEROME - Mme PERRONIN Maryse.

Etaient absents – excusés :

M. Pierre BARILLIER procuration à M. Jacky BOUKHALFA
M. Denis KAPALA procuration à M. Michel RENAUD
Mme Eva BERNARD – procuration à Mme Marie-Thérèse SIKORA
Mme Muriel DESARMENIEN
M. Clément JAY procuration à Mme Michèle BOUSCAVERT
M. Christopher DEMBIK – procuration à M. Christian JEROME

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, nomme Monsieur Jacky BOUKHALFA secrétaire de séance.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, soumet le compte rendu du 29 Octobre 2015 au vote de l'Assemblée.

Après l'approbation du compte rendu à l'unanimité, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, passe à l'ordre du jour.

**REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE ET DE LA TRAVERSE DE LA VILLE PAR LA RD 2144 (DEPUIS LE ROND-POINT SUD ET JUSQU'AU PONT SNCF).
CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que le Conseil Municipal avait décidé d'engager un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur avant-projet pour la requalification des espaces publics du Centre-Ville et de la traverse de la Ville par la RD 2144 (depuis le Rond-Point Sud et jusqu'au Pont SNCF).

La composition du jury est:

- Au titre des représentants de la maîtrise d'ouvrage
 - Marie-Thérèse SIKORA, Maire, Présidente du Jury,
 - Cinq membres du Conseil Municipal
 - Jacky BOUKHALFA
 - Michèle BOUSCAVERT
 - Jean-Claude FERANDON
 - Pierre MONTEIL
 - Christian JEROME

- Au titre du tiers des maîtres d'œuvre
 - Trois maîtres d'œuvre ou professionnels ayant une qualification équivalente à celle exigée des candidats, désignés par la Présidente du Jury
 - Lionel FAVIER (CAUE)
 - Jean-Pierre BARTHOMEUF (Conseil Départemental)
 - Bernard FAYE (CAMPUS DEVELOPPEMENT).

Suite à l'appel à candidatures engagé par la Commune début juin 2015, vingt-quatre candidatures ont été enregistrées avant le 20 juillet 2015 à 12 H (date limite de remise des candidatures) et que le jury, lors de sa réunion du 30 juillet 2015 a, après analyse détaillée de ces candidatures selon les critères définis par le règlement de consultation, retenu les trois équipes suivantes :

- Candidature n°5 : INUITS Paysagiste de Paris, mandataire et associé à André JALICON, architecte à Clermont-Ferrand, GEOVAL BET à Cournon d'Auvergne, les Eclairagistes associés de Lyon et CS2N Economiste.

- Candidature n°14 : SYCOMORE Paysage de Clermont-Ferrand, mandataire et associé à Nathalie LESPIAUCQ, Architecte à Perpezat, Cabinet TRICHART, Ingénieur VRD de Creuzier-le-Vieux et Simon DESCHAMPS, Concepteur Lumière de Clermont-Ferrand.

- Candidature n°23 : AXESAONE Paysagiste de Lyon, mandataire et associé à SGI Ingénieries du Bourget et l'Agence Lumière de Le Vinay.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, précise que les trois équipes ainsi retenues ont remis, sous forme anonyme, leurs propositions avant le 13 novembre 2015 à 12 H (date limite de remise des offres) et que ces trois propositions ont reçu un numéro de 1 à 3 en fonction de leur ordre d'arrivée.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire :

- Expose que le jury, lors de sa réunion du 3 décembre 2015 et après examen et analyse détaillée des trois propositions, sur la base des critères définis par le règlement de consultation, a classé ces propositions comme suit :

En n°1 – Proposition numérotée n°2 (par 8 voix sur 8 votants)
 En n°2 – Proposition numérotée n°1 (par 7 voix sur 8 votants)
 En n°3 – Proposition numérotée n°3 (par 7 voix sur 8 votants).

- Indique qu'après levée de l'anonymat, le classement des trois propositions s'est établi comme suit :

En n°1 – Proposition présentée par l'équipe AXESAONE
 En n°2 – Proposition présentée par l'équipe INUITS
 En n°3 – Proposition présentée par l'équipe SYCOMORE Paysage.

- Propose au Conseil Municipal de prendre acte des décisions, d'entériner le choix du jury et le classement des propositions tel qu'indiqué ci-dessus et de l'autoriser à engager une procédure négociée avec l'équipe AXESAONE, en vue de la passation ultérieure d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Madame Marjorie LE MAY demande si ce projet inclut des travaux à l'intérieur du marché couvert ?

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, précise que le coût indiqué ne comprend pas l'intérieur du marché, cependant tous les candidats devaient le proposer en option. Sur cette information, un calendrier prévisionnel sommaire est présenté, avec en 2016, la phase de préparation et de consultation, et des débuts de travaux mi-printemps 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Prend acte des décisions, d'entériner le choix du jury et le classement des propositions tel qu'indiqué ci-dessus.

2 / Donne mandat à Madame le Maire pour engager une procédure négociée avec l'équipe AXESAONE, en vue de la passation ultérieure d'un marché de maîtrise d'œuvre.

3 / Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions.

REVITALISATION DU CENTRE VILLE - ÉTUDE OPAH

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que dans le cadre du programme de revitalisation du centre-ville retenu par l'Etat au titre de l'appel à projets AMI, une étude avait été confiée par la Commune de Saint Eloy Les Mines et la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy à l'équipe « Pact 63 / Soliha, associée à Creuset Méditerranée ».

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, précise que cette étude avait été financée par une subvention ANAH à hauteur de 50 % du montant total de l'étude, le solde étant pris en charge pour partie par la Commune, pour partie par la Communauté de Communes.

- Après avoir rendu compte du déroulement de cette étude, engagée début avril, avec, notamment la mise en place d'un Comité Technique associant l'ensemble des parties prenantes (Commune, Communauté de Communes, Etat DDT, Conseil Départemental, CAUE, ADIL, SMADC, etc...) et assurant le suivi de l'étude,
- Sur la base du programme OPAH tel que présenté par l'équipe « Pact 63 / Soliha », associée à Creuset méditerranée » au Bureau Communautaire le 24 novembre 2015 et au Comité Technique le 3 décembre 2015,
- Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose d'approuver le programme OPAH en vue de sa prise en compte dans le cadre de la convention d'investissement, relative au projet de revitalisation du centre-bourg de Saint Eloy Les Mines, convention devant intervenir au cours du 1^{er} trimestre 2016 entre l'Etat (ANAH), la Commune de Saint Eloy Les Mines et la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Approuve le programme OPAH établi par l'équipe « Pact 63 / Soliha, associé à Creuset Méditerranée », ainsi que les modalités de mise en œuvre de ce dernier (thématiques et objectifs de logements, financements prévisionnels, animation, etc...)

2/ Donne son accord pour la prise en compte de ce programme OPAH dans la convention d'investissement, relative au projet de revitalisation du centre-bourg de Saint Eloy Les Mines, convention qui interviendra au cours du 1^{er} trimestre 2016 entre l'Etat (ANAH), la Commune de Saint Eloy Les Mines et la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy

3/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions

Après le vote, Monsieur Christian JEROME, demande à connaître le nombre de logements concernés dans le périmètre, hors revitalisation, de St Eloy et des autres communes. L'information n'a pu être donnée en séance car non communiquée avec ce niveau de détail par le prestataire.

AUVERGNE HABITAT : MISE A DISPOSITION DU TERRAIN PAR BAIL EMPHYTÉOTIQUE

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que Saint Eloy 2020 prévoit le réaménagement de la friche minière (ancienne école La Roche et ancienne Mairie). La société AUVERGNE HABITAT est prête à réaliser un projet.

Pour déposer son projet et finaliser le montage financier de l'opération, AUVERGNE HABITAT a besoin de l'emprise correspondante aux parcelles.

Monsieur Bernard GRAND demande si le bail emphytéotique concerne du terrain privé et public ?

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, informe qu'il concerne du terrain communal.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire précise que les démarches sont en cours pour intégrer le chemin privé comme les propriétaires l'ont proposé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour :

1/ Mettre à disposition les parcelles à AUVERGNE HABITAT par un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans.

2/ Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX - CRÉATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT À LA VERNADE

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, rappelle qu'un marché de travaux avait été passé pour la création d'une aire de stationnement à « La Vernade ».

Lors des travaux de déconstruction, des matériaux amiantés ont été découverts sur la toiture du bâtiment au n°4.

Ils n'ont pu être découverts lors du diagnostic du fait de l'impossibilité d'accéder au grenier.

Pour procéder à l'enlèvement, au conditionnement et à la mise en décharge, un devis de 4 836 € HT a été produit par l'entreprise.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 Novembre 2015, il est proposé au Conseil Municipal, la passation d'un avenant N°1 au marché de travaux relatif, signé avec l'entreprise MONTEIL, selon les indications suivantes :

Montant HT base marché :	86 515,20 € HT
TVA (20%):	17 303.04 €
Montant HT Avenant 1:	4836 € HT
TVA (20%)	967.20 €

Soit montant HT du marché : 91 351.20 €

Montant total TVA : 18 270 €

Montant total TTC du nouveau marché : 109 621.44 €

Monsieur Bernard GRAND, sur les problématiques liées à l'amiante, demande qu'une entrevue soit organisée avec l'adjoint en charge de l'environnement pour qu'il puisse faire remonter des informations en direction des assemblées compétentes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Donne son accord pour la passation d'un avenant N°1 au marché de travaux avec l'entreprise MONTEIL, pour l'aménagement d'une aire de stationnement à « La Vernade ».

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer l'avenant N°1 au marché de travaux tel que précédemment évoqué.

ANNULATION DES GARANTIES D'EMPRUNT OPHIS : POUR LA RÉHABILITATION DES ASCENSEURS AU FOYER LOGEMENTS

A la demande d'OPHIS, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, demande que la garantie d'emprunt pour la réhabilitation des ascenseurs au foyer logements, validée en Conseil Municipal du 29 octobre 2015, soit annulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1 / Annule la délibération du 29 octobre 2015 pour les ascenseurs

2/ Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

CONVENTION SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

La Commune de Saint Eloy Les Mines a dans ses effectifs 3 agents ayant des fonctions de sapeurs-pompiers volontaires. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Puy de Dôme, propose à la Commune, de conventionner les disponibilités opérationnelles et pour formations de ses agents.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, informe que, dans le cadre d'intervention de ses agents, les salaires sont remboursés et que la participation au SDIS s'en retrouve minorée proportionnellement au nombre de sapeurs-pompiers volontaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

1/ Accepte la convention de mise à disposition du SDIS 63

2/ Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier

WIFI 63

La municipalité de Saint-Eloy-Les Mines, décide de faire bénéficier à sa population et à ses visiteurs, du service de wifi public gratuit, en bénéficiant du dispositif départemental WIFI 63, proposé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, en partenariat avec Le Groupe La Poste, et avec le soutien de l'association des Maires du Puy-de-Dôme.

Les sites retenus pour activer les kits de wifi public (intérieur/extérieur) sont :

- **Maison des associations** :
89 rue Jean Jaurès 63700 Saint-Eloy-Les-Mines
- **Mairie** :
Place Michel Duval 63700 Saint Eloy Les Mines
- **Camping Municipal** :
Route de la Poule d'Eau 63700 Saint Eloy les Mines

La ligne ADSL municipale, qui servira de support pour implanter les kits wifi public, est disponible.

L'abonnement annuel de 576 € HT pour les kits, incluant le service après-vente, sera souscrit auprès de la société Yziact avec un paramétrage à l'installation de 200€.

Monsieur Christian JEROME demande si ce projet d'installation de wifi libre prend en compte le projet du gouvernement d'interdire le wifi libre pour cause de problème de sécurité. Madame le Marie donne la parole à Monsieur ROUDIER, Directeur des Services Techniques. Celui-ci explique que ce dispositif nécessite d'une part de s'identifier et d'autre part, intègre un filtre sur les sites consultables.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Donne son accord pour le dossier présenté ci-dessus

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

AMENDES DE POLICE

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, indique qu'afin d'améliorer la sécurité des usagers sur les voies départementales n°2144 et n°147 et sur les voies communales n°342 (rue Jules Guesde) et rue de chez Ponet, la Commune souhaite l'implantation d'un radar pédagogique à l'entrée Sud de SAINT-ELOY LES MINES, ainsi que de plusieurs « dos d'âne » : Rue Jules Guesde, Rue Jean Moulin, Rue des Bayons et Rue de Chez Ponet.

Afin de financer ces projets, il propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental, au titre de la répartition des amendes de police.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération de principe du Conseil Général datée du 23 juin 2009, considérant l'importance des travaux de mise en sécurité à réaliser :

<i>Intitulé du projet</i>	<i>Montant estimé H.T.</i>	<i>Subvention demandée</i>
Implantation d'un radar pédagogique et de plusieurs « dos d'âne »	28 670 € H.T.	30 % Soit 8 601 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1/ Approuve le dossier présenté auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police.
- 2/ Sollicite l'aide du Conseil Départemental.
- 3/ Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes décisions permettant de mener la procédure à son terme.

PRIME COMMUNALE AU RAVALEMENT DE FACADES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de la prime communale au ravalement de façades à :

- | | |
|----------------------------------|----------|
| 1. M. Maxime SZYMANSKI pour : | 609.19 € |
| Adresse du bâtiment : Les Forges | |

Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 20422 du budget communal.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

1/ Madame Sophie JOUVE, Ajoint aux finances, rappelle que le Budget Primitif est établi, dans sa grande majorité, au regard des réalisations des comptes de l'année N-1 ; ce qui fut le cas pour le compte 20422 sur lequel nous mandatons les primes communales au ravalement des façades.

Pour mémoire, 8 dossiers ont été subventionnés en 2014 pour un montant de 6 770, 82 €.

A ce jour, nous comptons 11 dossiers (payés ou en cours de mandatement) pour 7 878, 04 €.

Afin de permettre le paiement des dossiers jusqu'au vote du Budget Primitif 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la décision modificative suivante :

Dépenses:

Compte 20422-01 « subvention d'équipements versés »	+ 6 000.00 €
Compte 2313-138-01 « immobilisations corporelles en cours – travaux de bâtiments »	- 6 000.00 €

2/ En 2011, GRDF a payé deux fois à la Commune, une redevance pour une concession. Il convient donc de leur restituer 765 € versés à tort.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Autorise Madame le Maire à procéder à la décision modificative suivante, permettant de compléter les lignes de crédit :

Dépenses :

673-01 « titres annulés sur exercices antérieurs » + 700 €

Recettes :

70311-01 « concessions » + 700 €

Questions Diverses

- Monsieur Christian JEROME, après avoir lu le dernier St Eloy Magazine, fait remarquer qu'une cérémonie aura lieu pour rendre hommage aux victimes de la catastrophe des Terceries le 26 janvier. Il demande si, à ce titre, les syndicats seront invités ?
Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, informe que c'est l'association Souvenirs et patrimoine du mineur qui organise et que la commune est en soutien. Ce point sera discuté avec Monsieur SAUVAT Président de l'association.
- Madame le Maire fait la lecture d'un courrier reçu de Monsieur BERTHON ayant bénéficié d'une bourse au permis de conduire, remerciant la commune.

L'ordre du jour est épuisé, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire clos la séance à 21h20.